

LE DÉBAT SUR LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : ENTRE VOLONTARISME POLITIQUE ET REPRÉSENTATIONS COLLECTIVES BROUILLÉES

Bénédicte CHÉRON

Historienne, chercheur-partenaire au SIRICE, enseignante à l'ICP

RÉSUMÉ

Pour la première fois depuis la suspension du service national obligatoire, décidée en 1997 et devenue effective en 2001, les Français ont élu un président de la République proposant le rétablissement d'une forme de service universel et obligatoire. L'annonce d'Emmanuel Macron avait fait grand bruit pendant la campagne électorale ; elle s'inscrivait pourtant dans un débat long sur les moyens de mobiliser la jeunesse au service de la société. Elle répondait aussi à une préoccupation politique de plus en plus manifeste pour la cohésion nationale, devenue explicite lors de la campagne électorale de 2007, marquée par le souvenir récent des émeutes urbaines de 2005, et rendue omniprésente par les attaques terroristes de 2015. Cependant, depuis l'élection présidentielle, le débat qui doit permettre de faire émerger concrètement ce nouveau service national est révélateur de représentations collectives brouillées du service tel qu'il a existé jusqu'en 2001 et d'une difficulté à percevoir ce que peut être le rôle social d'armées désormais professionnelles. Cette note propose d'explorer les ressorts de ce débat, en le replaçant dans la perspective des discussions qui ont jalonné la vie politique française depuis 1997, dans le temps long de l'imaginaire collectif national et en examinant la manière dont il prend place dans le paysage européen.

SOMMAIRE

La genèse d'une promesse électorale.....	2
Une mémoire collective brouillée et un débat public ininterrompu	3
L'entrée en scène du service civique.....	5
Les armées bénéficient d'une image favorable dans l'opinion	6
Un besoin de clarification quant au rôle attendu des armées	7
Conclusion	9

Depuis la suspension effective du service national en 2001¹, à la suite de l'adoption de la loi du 28 octobre 1997², le sujet n'a jamais vraiment déserté la scène politique et médiatique. Cependant, pour la première fois en 2017, un candidat qui avait fait la promesse du rétablissement d'un service national obligatoire a été élu président de la République. Depuis, la mise en œuvre de ce point de programme donne lieu à de multiples débats chez les parlementaires, au gouvernement et, bien au-delà, parmi tous les acteurs potentiellement impliqués dans un tel dispositif. Une classe d'âge compte aujourd'hui environ 800 000 jeunes garçons et filles ; en fonction des critères finalement retenus, ils seraient en fait entre 600 000 et 650 000 à devoir répondre chaque année à l'appel. L'ampleur de ces chiffres, les interrogations collectives sur le sens de la cohésion nationale autant que la place qu'occupe la conscription dans la mémoire nationale et républicaine expliquent le caractère passionné des échanges qui doivent déboucher sur des propositions concrètes.

Cette note propose d'explorer les ressorts de ce débat, en le replaçant dans la perspective des discussions qui ont jalonné la vie politique française depuis 1997, dans le temps long de l'imaginaire collectif national et en examinant la manière dont il prend place dans le paysage européen.

LA GENÈSE D'UNE PROMESSE ÉLECTORALE

L'annonce faite par Emmanuel Macron le 18 mars 2017 avait fait grand bruit. Certains généraux en deuxième section, sollicités par le candidat, lui avaient proposé des formes de parcours citoyen, mais la formulation que choisit Emmanuel Macron ne correspondait pas au produit de leur réflexion. Les mots du futur président étaient en effet les suivants :

« La situation stratégique que j'ai décrite, les menaces qui pèsent sur notre pays nous commandent aussi de renforcer le lien armées-nation, en permettant à l'ensemble de notre jeunesse de faire l'expérience de la vie militaire et d'être des acteurs à part entière de l'esprit de défense. Je souhaite donc, pour ce faire, que chaque jeune Français ait l'occasion d'une expérience, même brève, de la vie militaire. Un service national de durée courte, obligatoire et universel, sera donc instauré. C'est là un projet de société majeur, un véritable projet républicain, qui doit permettre à notre démocratie d'être plus unie et d'accroître la résilience de notre société. C'est aussi ancrer en profondeur la relation entre la Défense et le pays. J'ai pris cette décision compte tenu du défi qui est aujourd'hui le nôtre. C'est un défi de sécurité, d'éducation, un défi économique et social, mais c'est aussi un défi moral et de civilisation, et le relever passera par notre capacité à refonder le lien armée-Nation.

Ce service national universel, encadré par les armées et la Gendarmerie nationale, s'adressera aux jeunes femmes et hommes aptes de toute une classe d'âge — soit environ 600.000 jeunes par an. Au travers d'une expérience directe de la vie militaire, de ses savoir-faire et de ses exigences, chaque jeune Français ira ainsi à la rencontre de ses concitoyens, fera l'expérience de la mixité sociale et de la cohésion républicaine, durant un mois. Ce temps de service militaire universel devra intervenir dans les 3 ans suivant le dix-huitième anniversaire de chacun. A l'issue de cette période, l'accès des jeunes aux métiers de la Défense en tant que militaire d'active ou dans la Garde nationale sera facilité. Ce service militaire universel permettra aussi de disposer, en cas de crise, d'un réservoir mobilisable, complémentaire de la Garde nationale.

Le service militaire universel permettra également de détecter les difficultés, notamment l'illettrisme, et proposera une remise à niveau scolaire des appelés lorsque cela sera nécessaire. Il aidera ainsi les jeunes à préparer leur entrée dans la vie professionnelle comme dans leur vie de citoyens.

Parce qu'il s'agit, Mesdames et Messieurs, d'un véritable projet de société qui montre combien je fais confiance à notre Défense et à nos armées, sa mise en place et sa déclinaison devront faire l'objet d'une large concertation associant étroitement les parlementaires, la société civile et les ministères concernés. Les consultations indispensables que je souhaite seront conduites dans le cadre des travaux de préparation du prochain Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale. Elles permettront de préparer un projet de loi qui devra m'être présenté par le Gouvernement d'ici à la fin de l'année 2017.

Ce projet a bien sûr un coût significatif et je l'assumerai. La rencontre des armées de la République et de la jeunesse de France, la cohésion nationale, ce sont des enjeux qui le méritent. Avec des coûts d'infrastructure estimés

1. Décret n° 2001-550 du 27 juin 2001 relatif à la libération anticipée des appelés du service militaire.

2. Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

entre 15 et 20 milliards d'euros, il est estimé à un ordre de grandeur de 2 à 3 milliards d'euros par an en régime de croisière.

Son financement comme les effectifs d'encadrement nécessaires s'inscriront au-delà de l'enveloppe de 2 % du PIB de la programmation militaire, la mise en œuvre du service national universel étant indépendante du renforcement planifié de notre outil de défense. »³

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, le caractère passionné des échanges qui entourent la réflexion sur la mise en œuvre de sa promesse n'a fait que s'accroître. Le mois de février 2018, en particulier, a été marqué par des déclarations politiques successives interprétées par beaucoup de journalistes comme le symptôme d'un débat cacophonique. Le 4 février, un rapport commandé par Matignon fuite dans *Les Échos*, sans être publié : il remet en cause la faisabilité du projet présidentiel⁴. Le 9 février, Florence Parly, ministre des armées, déclare sur France Inter que le futur service national « n'aura probablement pas un caractère obligatoire. » Dans les heures et jours qui suivent, le gouvernement, par la voix de plusieurs de ses membres, précise : il sera bien obligatoire, mais devra être perçu comme « attractif » et « non pas punitif ». De leur côté, des députés ont mené un travail, dont la publication a été reportée à plusieurs reprises. Finalement, le rapport de leur mission d'information, présenté le 14 février 2018, préconise un parcours de citoyenneté renforcé et échelonné tout au long de la scolarité.⁵ Les deux rapporteurs, Marianne Dubois et Émilie Guérel, se sont plaintes de ne pas avoir pu travailler dans de bonnes conditions, l'accès à certaines données leur ayant été refusé, ont-elles affirmé. Le 13 février au soir, alors que les conclusions de ce rapport parlementaire avaient déjà fuité, sur France Inter, Emmanuel Macron déclare devant l'Association de la presse présidentielle : « Ce service n'est pas un service militaire, même si j'ai souhaité qu'on puisse y prévoir l'ouverture à la chose militaire, c'est pour cela qu'il est national, et il est universel parce que je souhaite qu'il puisse être obligatoire. Sa forme pourra aussi être civique (...) L'idée n'est pas que ça dure un an, je pense qu'aujourd'hui c'est autour du trimestre que les gens sont en train de réfléchir (...) La partie obligatoire elle-même n'est pas encore finalisée, mais je pense que ce sera entre trois et six mois. » Quelques semaines plus tard, à leur tour, les sénateurs de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, par la voix de Jean-Marie Bockel et Jean-Marc Todeschini, ont fait part du fruit de leur travail et de leurs auditions le 18 avril lors d'une conférence de presse. Dans un document de synthèse de quatre pages, ils faisaient part, comme les parlementaires, de leurs inquiétudes sur le sens et la faisabilité du projet présidentiel et appelaient en particulier à prendre soin de préserver les armées d'une implication massive dans un service universel coûteux et non strictement militaire autant qu'à la nécessité de ne pas nuire au bon fonctionnement des dispositifs existants (service civique, Garde nationale, EPIDE, SMV...)⁶.

Quoi qu'il en soit, les modalités d'élaboration du futur service national ont évolué depuis les annonces de la campagne électorale. Le calendrier actuel, qui envisage une première expérimentation en 2019, est révélateur des interrogations sur les modalités d'application d'un projet qui, dans un premier temps, a paru consensuel dans son principe.

UNE MÉMOIRE COLLECTIVE BROUILLÉE ET UN DÉBAT PUBLIC ININTERROMPU

L'état de ce débat est emblématique de la mémoire collective de ce que furent la conscription, le service militaire et le service national. Sans même remonter à la formalisation du service militaire contemporain sous la III^e République⁷, les distinctions entre ces trois formes de service et leurs modalités sont mal connues, comme en témoigne l'utilisation indifférenciée de ces termes par beaucoup de journalistes.

Après la guerre d'Algérie, les formes d'appel n'ont cessé d'évoluer. Le service militaire a vu sa durée progressivement raccourcie et ses dénominations évoluer. Il devient service national en 1965 et ses modalités se diversifient. En 1971, le code du service national vient formaliser ces évolutions. Au fil des décennies, des procédures d'évitement plus ou

3. « Politique de défense », discours d'Emmanuel Macron, 18 mars 2017, Hôtel des Arts et Métiers, Paris.

4. Marie-Christine Corbier, « Le rapport qui accable le service national universel », *Les Échos*, 4 février 2018.

5. Rapport d'information déposé par la Commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le service national universel, présenté par Marianne Dubois et Émilie Guérel, 14 février 2018.

6. « Où en est le service national universel ? », note de synthèse, communication de MM. Jean-Marie Bockel et Jean-Marc Todeschini au nom de la communication des affaires étrangères de la défense et des forces armées, Sénat, 18 avril 2018, http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_etrangeres/Docs_en_pdf/4_pages_SNU.pdf

7. Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Gallimard, Folio Histoire, 2009 ; Michel Auvray, *L'âge des casernes, histoire et mythes du service militaire*, éditions de l'Aube, 1998.

moins officieuses permettent peu à peu de se dispenser de l'obligation de l'appel, au point que, dans les années 1990, entre 65 et 70 % seulement de chaque classe d'âge masculine accomplit l'une des formes du service national et seulement un garçon sur deux fait un service proprement militaire. Les parlementaires, sénateurs et députés, qui alimentent les débats sur le sujet dans les années 1990, à la veille de la professionnalisation, pointent du doigt les inégalités sociales qui existent entre ceux qui accomplissent leur service et ceux qui l'évitent : « La répartition des exemptés par catégories socioprofessionnelles semble montrer que le taux d'exemption des catégories privilégiées (cadres et professions libérales) serait, avec 30,1 %, nettement supérieur à la moyenne, ce qui paraît confirmer le lien entre privilèges sociaux et fuite devant les obligations du service national. Par ailleurs, le taux d'exemption de la catégorie des appelés les plus diplômés (niveau DEA-ingénieur) est, avec 21,4 % en 1995, supérieur, lui aussi, à la moyenne. »⁸ Les formes d'accomplissement du service sont elles aussi très différenciées socialement : le sénateur Vinçon conclut que « les élites échappent aux formes les plus contraignantes du service national. Dans l'armée de terre, en effet, la proportion d'appelés titulaires du baccalauréat est de 55 %. Elle est de 80 % pour les objecteurs de conscience. De même, les quelque 80 % des appelés dits "de bas niveau", qui cumulent handicaps scolaires et sociaux, étaient, en 1992, affectés à l'Armée de terre. »

Cela est rappelé aujourd'hui par les historiens, les sociologues et beaucoup des parlementaires qui travaillent sur les projets en cours, mais les représentations collectives du service national, et en partie de sa composante militaire, marquent fortement ce débat. Le service militaire obligatoire, unifié et commun à l'ensemble des jeunes hommes français malgré ses imperfections, n'aura finalement existé qu'entre 1905 et 1965 ; mais parce que la figure du soldat-citoyen est liée à l'histoire révolutionnaire et au souvenir de la fondation de la III^e République dans le contexte d'opposition avec la Prusse, puis avec l'Allemagne, elle continue de marquer l'imaginaire national dans des versions successives partielles et imparfaites. Pour la période qui court de 1905 à l'immédiat après Seconde Guerre mondiale, cette figure se construit au cinéma et en littérature, autour de l'acte combattant accompli au service de la nation (valorisé ou au contraire combattu au nom du pacifisme). Cet imaginaire a partie liée aux représentations du soldat français (quelle que soit sa forme d'engagement) dans les deux guerres mondiales qui mêlent, dès après 1918, des figures héroïques, mais aussi des figures de martyrs et de victimes⁹. Au cinéma, le soldat français de la Seconde Guerre mondiale est presque inexistant¹⁰ ou personnage principal de films à tonalité comique (dont la trilogie *La 7^e Compagnie* est emblématique).

À partir de la fin de la guerre d'Algérie, la figure de l'appelé est très nettement dissociée de celles des militaires engagés volontaires : au cinéma l'appelé n'est alors plus un soldat-citoyen, mais une figure victimaire (15 000 appelés perdent la vie dans ce conflit) et politique, dans le contexte des luttes des années 1960 et 1970 contre le patriarcat, parmi lesquelles l'antimilitarisme militant occupe une place de choix. Ces traits militants s'estompent au fil des années 1980 et 1990, mais l'image peu valorisante du « bidasse » est caractéristique du traitement médiatique jusqu'à la fin des années 1990. Au moment de la suspension du service national, entre 1997 et 2001, l'imagerie utilisée par la télévision, en particulier, demeure empreinte de ces traits négatifs, articulée autour des corvées et de tâches présentées comme globalement peu intéressantes.

Un basculement se produit assez rapidement dans le traitement médiatique ordinaire à partir du milieu des années 2000 avec un double mouvement : d'une part les sujets qui traitent du service national sont peu à peu moins construits autour d'images négatives qu'autour d'images positives d'exercices physiques ou d'apprentissages fructueux (acquisition du permis de conduire ou maniement des armes considéré comme utile)¹¹ ; d'autre part, le rôle social des armées devient un sujet régulièrement traité parce que naissent plusieurs initiatives socio-éducatives et d'insertion professionnelle encadrées par les militaires ; alors que cette médiatisation d'un rôle social déconnecté de la spécificité combattante des armées avait reposé au début des années 2000 sur le seul Service militaire adapté¹² présent en outre-mer, elle se diversifie et se démultiplie. En 2005 et 2006, un journal télévisé de M6 et deux journaux télévisés de TF1

8. *L'avenir du service national*, Rapport du sénateur Serge Vinçon, Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, rapport n° 349, 1995-1996, citant Jean Bastide, in *Les formes civiles du service national*, rapport présenté au nom du Conseil économique et social, 1995.

9. Nicolas Beaupré, « La victimisation des combattants de la Grande Guerre », in Sylvain Schirmann (dir.), *Guerre et paix. Une destinée européenne ?* Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 99-112.

10. Les films français racontent essentiellement le destin de héros de la Résistance qui sont des civils (dans *La Bataille du rail*, de René Clément, sorti en 1946, ou *L'Armée des ombres* de Jean-Pierre Melville, sorti en 1969).

11. Bénédicte Chéron, *L'image des militaires français à la télévision, 2001-2011*, IRSEM, 2012.

12. Le 14 juillet 2001, par exemple, l'un des reportages diffusés avant la retransmission en direct du défilé à la télévision, sur France 2, est consacré au SMA, créé en 1961 dans les Antilles et en Guyane et peu à peu étendu à tous les départements et territoires d'outre-mer. Les jeunes garçons et filles, volontaires, y vivent un premier mois d'apprentissage élémentaire de la vie militaire (maniement des armes inclus) puis reçoivent une formation professionnelle dans un cadre militaire. En 2016, le SMA affiche un taux d'insertion professionnelle de 77 %. Il accueille environ 6000 jeunes garçons et filles par an.

évoquent l'initiative du général Emmanuel de Richoufftz « 105 permis pour 2005. » Toujours en 2005, le dispositif « Défense 2^e chance » est créé pour proposer aux jeunes Français volontaires un parcours d'insertion professionnelle sous statut civil.¹³ Le dispositif Défense 2^e chance devient EPIDE en 2007. Le ministère de la Défense se retire de sa tutelle en 2015 et l'EPIDE devient Établissement public d'insertion dans l'emploi, mais le traitement médiatique régulier a largement valorisé son encadrement qui repose en partie sur d'anciens militaires. Globalement, tous ces dispositifs sociaux bénéficient d'un traitement médiatique positif contribuant à ancrer dans les représentations collectives la figure d'un militaire français aux fortes capacités d'encadrement socio-éducatif, dissociées de sa fonction combattante.

Dans le même temps, l'idée du service civique, facultatif ou obligatoire, prend corps peu à peu au gré des échéances électorales, présidentielles en particulier. En 2002, la question n'occupe pas encore le débat public de manière significative. Les derniers appelés viennent de quitter l'uniforme. Pour des raisons budgétaires notamment, les formules de substitution au service national ont été réduites à la portion congrue. La JAPD (Journée d'appel de préparation à la défense) existe depuis 1998 (elle devient Journée défense et citoyenneté en 2011) et ne convainc pas, mais elle apparaît comme une solution par défaut et consensuelle. François Bayrou propose un service civil et civique à réaliser, « à la carte, par périodes, entre 18 et 25 ans ». Jean-Marie Le Pen et Jean-Pierre Chevènement proposent, eux, une version militaire du service. Le premier imagine un dispositif volontaire de six mois destiné à alimenter une garde nationale supplétive ; Jean-Pierre Chevènement, très attaché à la conscription et à la figure du soldat-citoyen, annonce la mise en place d'un service national court de dix à douze semaines permettant la constitution d'une garde nationale. Ces propositions, médiatisées par les candidats, ne structurent cependant pas le débat politique. Jacques Chirac et Lionel Jospin n'envisagent ni l'un ni l'autre de rouvrir le débat sur quelque forme de service national que ce soit.

L'ENTRÉE EN SCÈNE DU SERVICE CIVIQUE

En 2007, le débat politique est notamment marqué par le souvenir des émeutes urbaines de 2005 qui font suite au décès de Zyed Benna et Bouna Traoré à Clichy-sous-Bois. Les inquiétudes sur les fondements de la cohésion nationale se manifestent plus ouvertement. Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal inscrivent l'idée du service civique dans leur programme. Pour le premier, il durera six mois et pourra devenir obligatoire après une phase d'expérimentation ; pour la seconde, il reposera sur le volontariat. François Bayrou, troisième homme de l'élection, prône lui un service civique obligatoire, fidèle à ses promesses de 2002. Le contexte est favorable à la proposition : l'amiral Alain Béreau, membre du Conseil d'analyse de la société auprès du Premier ministre présidé par Luc Ferry, a rendu un premier rapport en 2006 intitulé *Faut-il rendre un service civil obligatoire ?* Après son élection, Nicolas Sarkozy confie à Luc Ferry une mission sur le sujet qui aboutit à la rédaction, par le philosophe et l'amiral, d'un nouveau rapport : *Pour un service civique* (Odile Jacob, 2008). En mars 2010, le service civique volontaire est créé.¹⁴ Par ailleurs, le plan Égalité des chances de 2007 implique les ministères de l'Éducation nationale, de l'Emploi et de la ville, mais aussi le ministère de la Défense.¹⁵ Les armées participent ainsi à huit dispositifs : les cadets de la défense, les classes de défense et de sécurité globale, le tutorat d'élèves en difficulté par des élèves de grandes écoles militaires, les lycées de la défense, les stages, les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

En 2012, aucun candidat ne remet en cause le service civique qui est désormais considéré, dans la plupart des programmes, comme un acquis sur lequel capitaliser. François Hollande et Nicolas Sarkozy proposent son renforcement. Le premier promet que tout jeune Français déscolarisé de 16 à 18 ans se verra proposer une formation soit dans le cadre de l'apprentissage soit par le biais du service civique. Le second promet un doublement de ses effectifs.

À la veille des attentats de 2015, le débat public français sur les formes de services possibles se caractérise donc par trois grandes tendances :

- Le service civique est salué par la quasi-totalité des responsables politiques ; en revanche, l'idée de le rendre obligatoire demeure marginale.

13. Sur l'ensemble de ces dispositifs, on se référera avec profit au rapport de Barbara Jankowski, chercheur à l'IRSEM (Institut de recherche stratégique de l'école militaire), *Le rôle des armées dans la fonction « intégration » de l'État*, à paraître dans les collections de l'IRSEM au premier semestre 2018.

14. Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique.

15. Cf. rapport de Barbara Jankowski, *Le rôle des armées dans la fonction « intégration » de l'État*, à paraître dans les collections de l'IRSEM au premier semestre 2018.

- Le traitement médiatique des dispositifs socio-éducatifs et d'insertion professionnelle confiés aux armées est extrêmement positif et participe pour une part à la très bonne image des armées.

- L'implication des armées dans des dispositifs interministériels destinés à la jeunesse est souhaitée et encouragée par le politique. Les militaires apparaissent comme des interlocuteurs privilégiés sur la question de la citoyenneté et de la cohésion nationale.

Les dispositifs confiés aux armées et le service civique sont bien distincts. Le service civique n'a aucune connotation militaire (à l'exception des rares contrats budgétés au sein des armées). Cependant, tous ces dispositifs visent la jeunesse et répondent à la préoccupation politique constante depuis 2005 du renforcement du sens de l'engagement et de la cohésion nationale ainsi que d'un (ré)apprentissage des règles de vie collective pour ceux qui paraissent être aux marges de la société.

Le débat public qui accompagne la mise en œuvre de ces dispositifs est d'autant plus investi qu'il s'appuie sur le constat diffus d'une sorte de chaînon manquant en matière d'insertion, de brassage social et de socialisation civique depuis la suspension du service national en 1997. Ce constat dépasse largement la seule question du service national, mais la suspension de 1997 produit un effet de focalisation dans le débat public.

LES ARMÉES BÉNÉFICIENT D'UNE IMAGE FAVORABLE DANS L'OPINION

Après les attentats de 2015, le recours aux armées acquiert une visibilité et une légitimité avec le déploiement de l'opération Sentinelle sur le sol national. Par ailleurs, François Hollande décide de la mise en place d'une version métropolitaine du SMA sous la forme du service militaire volontaire (SMV) : les stagiaires ne manient pas les armes et l'apprentissage professionnel relève d'un encadrement civil. Le dispositif rencontre un écho médiatique certain : 74 % des 15-17 ans disent connaître le SMV ne serait-ce que de nom¹⁶. Cette médiatisation renforce l'image des armées comme institution d'intégration et de réinsertion des jeunes Français. À chaque ouverture d'un nouveau centre du SMV, les titres fleurissent avec enthousiasme : « À La Rochelle, le service militaire volontaire prône l'emploi, pas la guerre »¹⁷ ; « Retrouver le goût du travail à l'armée »¹⁸ ; « Service militaire volontaire : une seconde chance pour les jeunes »¹⁹ ; « Nous ne formons pas des combattants, mais des travailleurs »²⁰. Le prix Schoendoerffer (créé en 2012 par l'armée de terre pour récompenser des productions audiovisuelles s'intéressant à la vie militaire) est décerné en 2017 à un long métrage de Charlotte Marie intitulé « Volontaires du nouveau service militaire : l'année qui va changer leur vie », diffusé dans Zone interdite sur M6 le 5 février 2017. Actuellement, le SMV accueille 1000 jeunes garçons et filles volontaires.

Dans le même temps, la médiatisation du service national suspendu en 1997 réintroduit les aspects positifs de sa dimension militaire. L'émission « Garde-à-vous » diffusée sur M6 en février et mars 2016 est emblématique. Ce docu-réalité propose de faire revivre à des garçons le service militaire des années 1970 et, plus précisément, la période des classes. Les producteurs veulent mettre en avant une « expérience » propre à susciter un débat entre générations. La production communique abondamment sur le fait que l'encadrement du « contingent » est assuré par d'anciens militaires. Tous les souvenirs collectifs (corvée de ménage, lit au carré, parcours du combattant...) sont réactualisés. Pour plus de réalisme à l'image, les appelés sont dotés de fausses armes. Le traitement médiatique, à l'exception d'un article paru dans *Libération*²¹, est plutôt favorable, voire enthousiaste. Alors que lors des débats sur la suspension du service national de 1996 et 1997, les mots de « bidasse » ou de « troufion » étaient utilisés par les opposants au service militaire obligatoire (soit parce qu'ils étaient antimilitaristes soit parce qu'ils prônaient la professionnalisation des armées)²², ils apparaissent désormais dans des articles empreints de nostalgie et faisant la promotion des vertus éducatives des valeurs militaires. Les audiences sont positives, malgré un léger étiolement au fil des épisodes. Pour la première diffusion le 16 février 2016, 3,8 millions de téléspectateurs et 29 % des moins de 25 ans étaient au ren-

16. Enquête CSA pour la DICOD, *Les jeunes et la Défense*, mars 2017.

17. Fabien Magnenou, « A La Rochelle, le service militaire volontaire prône l'emploi, pas la guerre », *francetvinfo.fr*, 14 janvier 2016.

18. « Retrouver le goût du travail à l'armée », reportage du 19-20 de *France 3*, 3 février 2016.

19. « Service militaire volontaire : une seconde chance pour des jeunes en difficulté », *lci.fr*, 22 février 2016.

20. Aurelia Salinas, « Nous ne formons pas des combattants, mais des travailleurs », *lasemaine.fr*, 5 juin 2016.

21. Jérôme Lefilliâtre, « M6, la télé du "c'était mieux avant" », *libération.fr*, 16 février 2016.

22. Bernard Paquetteau, « Mots et stratégies : le débat sur la réforme des armées », *Mots*, n° 51, juin 1997, pp. 85-100.

dez-vous. Sur les réseaux sociaux, « Garde-à-vous » a occupé largement le terrain des échanges entre garçons et filles de vingt ans.

Ce contexte favorable explique aussi l'évolution des résultats des enquêtes d'opinion sur le service national à partir de 2015. En janvier 2015 d'après un sondage IFOP, 80 % des Français souhaitent la mise en place d'un nouveau service national obligatoire²³. Ses plus nombreux partisans se trouvent chez les plus âgés (90 % chez les 65 ans et plus), mais ils sont aussi majoritaires parmi les citoyens directement concernés, les 18-24 ans (67 %). Un an plus tard, le chiffre tombe à 70,5 % (IFOP/Le Parisien), mais il demeure élevé alors que, lors des années précédentes, le résultat oscillait autour de 60 %. En février 2018, une enquête (YouGov pour Le HuffPost et CNews) aboutit à des résultats similaires aux chiffres antérieurs à 2015 : 60 % des sondés se disent favorables à un service national obligatoire de trois à six mois. Ce chiffre inférieur à celui de 2015 s'explique par l'éloignement dans le temps des attentats de cette année particulière. Il peut aussi être analysé comme le signe de l'évolution normale des avis des Français alors que le service national obligatoire n'est plus un sujet lointain et théorique, mais bien un projet concret porté par le président de la République et le gouvernement.

Les motivations invoquées par les Français selon ces enquêtes sont, comme souvent, plus intéressantes à analyser que les réponses simples à la question initiale. L'enquête de l'IFOP de 2016 rapporte en effet que 85,6 % des sondés pensent que les valeurs prônées pendant ce service seraient bénéfiques aux jeunes. En 2015, le même institut expliquait ses résultats par « la nécessité de disposer d'outils d'intégration puissants qui pourraient, outre un brassage des différents milieux sociaux, assurer une transmission des valeurs républicaines et renforcer la cohésion nationale. » En 2018, l'enquête YouGov montre que 52 % des Français pensent que le service national devrait être avant tout civique et 33 % avant tout militaire. Les avis concernant ses contenus sont assez différenciés : 75 % pensent que le service devrait proposer une formation civique et citoyenne, 64 % qu'il devrait permettre l'apprentissage des gestes de secours, 62 % qu'il pourrait renforcer la vie en communauté et 39 % l'expérience de la mixité sociale, 36 % qu'il serait l'occasion pour les jeunes d'un dépassement de soi, enfin seuls 12 % considèrent qu'il devrait apprendre le maniement des armes.

De ces enquêtes et de l'état des représentations collectives ressort donc le souhait que chaque classe d'âge bénéficie d'un moment de vie collective et de service rendu à la collectivité, à des fins de cohésion nationale ; l'encadrement et les « valeurs » militaires, souvent mal définies, bénéficient d'une très bonne image, mais les Français sont une minorité à vraiment exprimer le souhait du rétablissement d'un service militaire au sens propre du terme. Les annonces d'Emmanuel Macron sont finalement assez fidèles à cet état des lieux. En cela, elles répondent bien à une aspiration qui semble s'ancrer dans la société française actuelle, mais la difficulté à en définir le contenu est aussi le miroir des représentations collectives brouillées quant au rôle social et éducatif qui peut être dévolu aux armées.

UN BESOIN DE CLARIFICATION QUANT AU RÔLE ATTENDU DES ARMÉES

Alors que le candidat Emmanuel Macron avait clairement annoncé vouloir « refonder le lien armée-nation », le débat est aussi en quête d'une clarification de la place des armées professionnelles au sein de la nation. Pour les armées, l'enjeu est central. Quand bien même les moyens financiers dont dispose le gouvernement seraient conséquents, se pose la question de l'objectif assigné à une implication massive des armées dans un dispositif dont la finalité n'est pas l'apprentissage du métier des armes pour le service de la nation. Elle s'est posée de manière marginale à partir de 2005 et elle devient aujourd'hui centrale.

La proposition d'Emmanuel Macron pendant la campagne a d'ailleurs fait suite à celles d'autres personnalités. Lors de la campagne des primaires de la droite organisées par Les Républicains, Nicolas Sarkozy avait annoncé vouloir confier aux armées les jeunes Français de 18 ans n'ayant ni diplôme, ni formation, ni emploi dans une version métropolitaine du Service militaire adapté existant en outremer. Le candidat voulait ainsi voir les 100 000 décrocheurs scolaires annuels encadrés par des militaires, non pour apprendre à porter les armes et à défendre la nation, mais pour se remettre à niveau et bénéficier d'un parcours de réinsertion professionnelle. À gauche, Arnaud Montebourg, également candidat aux primaires de son camp, avait proposé un service national obligatoire, civil ou militaire.

23. Sondage IFOP réalisé du 21 au 23 janvier 2015 auprès de 1051 personnes.

Ces deux candidats aux primaires de leur camp n'étaient pas isolés : beaucoup de responsables politiques, qui pour la plupart n'ont finalement pas participé à l'élection, ont pu envisager des formules de service obligatoire, mais sans toujours les lier à un encadrement militaire. Manuel Valls par exemple souhaitait rendre obligatoire le service civique existant et reposant sur le volontariat. Pour la plupart, il n'était pas question, même en sollicitant les militaires, de faire porter des armes aux jeunes Français, même si le flou a entouré beaucoup de ces propositions. Ceux qui souhaitaient un encadrement militaire en appelaient surtout au rôle social des armées déconnecté de leur fonction combattante.

Parmi les candidats finalement qualifiés pour concourir à l'élection présidentielle, Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen ont tous deux proposé un service obligatoire lors duquel une partie au moins des jeunes Français apprendrait à servir la nation par les armes²⁴. Le premier appelait à la création d'un service national citoyen obligatoire pouvant être effectué soit de manière militaire soit de manière civile (police, sécurité civile, sapeurs pompiers, office national des forêts, organes de protection de l'environnement, associations labellisées d'intérêt général). La dimension militaire de ce service était surtout orientée vers des objectifs de sécurité intérieure (les appelés ne participeraient pas aux opérations extérieures). La seconde proposait un service militaire adapté étendu à la métropole, et évoquait « le rétablissement progressif d'un service militaire obligatoire d'un minimum de trois mois » sans autre forme de précision.

La dissociation entre le rôle social des armées et leur fonction combattante qui caractérise certaines de ces propositions de la campagne électorale de l'année 2017 est en fait révélatrice d'une méconnaissance de la spécificité militaire²⁵ : les valeurs de solidarité, d'honnêteté, de loyauté, de discipline, si elles sont pour elles-mêmes vertueuses, sont particulièrement vivaces au sein des armées non pas parce que les chefs d'état-major successifs auraient décidé de faire de leur institution une sorte de conservatoire de ces valeurs, mais bien parce qu'elles sont les garantes de l'efficacité au combat qui constitue le sens et le cœur de l'engagement militaire. Envisager qu'une « refondation du lien armée nation » puisse se faire par le biais d'un dispositif qui solliciterait systématiquement et durablement les armées dans une fonction ne relevant pas de leur vocation première explique en grande partie les réserves d'une partie au moins de la communauté militaire.

Comparée à la plupart des autres pays européens, la question non résolue de l'encadrement militaire massif d'un dispositif dont les finalités ne sont pas militaires apparaît spécifique à la France. Dans sept pays (Autriche, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Norvège et Suisse), les armées encadrent la jeunesse, mais elles le font dans des dispositifs dont l'objectif, selon des modalités variées, est que tout ou partie de chaque classe d'âge apprenne à porter les armes pour la nation. Ailleurs, il existe parfois des formes de réserve et de garde nationale qui sont plus développées que les nôtres, mais là encore les modalités de ces dispositifs sont ordonnées à une fin cohérente : disposer de forces armées qui viennent renforcer et soutenir les effectifs professionnels.

Il existe aussi des dispositifs qui font intervenir des militaires professionnels auprès des jeunes élèves, entre la fin du collège et le début de la vie adulte. En Grande-Bretagne en particulier, Michael Fallon, alors ministre de la Défense, a annoncé en octobre 2016 vouloir multiplier les « unités de cadets », en les faisant passer de 300 à 450 (en ciblant davantage les écoles publiques jusque là minoritaires), pour faire vivre aux jeunes Britanniques concernés les valeurs de cohésion et d'effort, en réponse notamment à la crainte d'une influence islamiste dans certains quartiers. Les cadets y vivent une réelle expérience militaire, incluant le maniement des armes (avec des munitions à blanc). Ce type de dispositif ne vise pas l'ensemble d'une classe d'âge. Dans des modalités différentes (l'expérience strictement militaire y est moins développée), les « classes défense » et les « cadets » qui existent en France depuis la mise en œuvre du plan « Égalité des chances », ou le SMV, relèvent du même principe de sollicitation des armées, à la marge, auprès de publics ciblés et de volontaires.

Enfin, comme en France, dans beaucoup des pays où a été décidée la suspension du service militaire (en 1960 en Grande-Bretagne ou en 2011 en Allemagne, par exemple) un débat public a eu lieu sur la manière de favoriser l'engagement de la jeunesse au service de la société et de la communauté nationale. Ces réflexions ont débouché, avec plus ou moins de succès, sur la mise en place de services civiques et citoyens, reposant le plus souvent sur le volontariat. Ces services sont strictement civils et les armées ne sont pas sollicitées pour leur encadrement, sauf lorsque le jeune

24. Avec un poids électoral moins conséquent, Nicolas Dupont-Aignan a aussi appelé au rétablissement d'un service militaire obligatoire.

25. L'idée de l'existence d'une spécificité militaire est le résultat du travail de sociologues qui ont cherché à établir quels sont les fondements et les limites de la particularité de l'engagement militaire. Bernard Boëne en particulier a stimulé l'analyse (« Permanence et relativité de la spécificité militaire », in B.Boëne (éd.) *La Spécificité militaire*, Armand Colin, 1990). Cette spécificité militaire continue d'être étudiée et analysée sans que sa pertinence comme critère de compréhension des questions militaires ne puisse réellement être remise en cause, comme l'a montré Laure Bardiès dans son article « Du concept de la spécificité militaire » (*L'Année sociologique*, 2011/2, vol. 61, p. 273-295).

garçon ou la jeune fille peut choisir, selon les pays, d'effectuer ce service en endossant l'uniforme. Le volontaire, alors, entre bien dans un processus de formation et de service militaires.

CONCLUSION

Le groupe de travail sur le service national chargé par Emmanuel Macron de réfléchir à la mise en œuvre concrète de ce projet est dirigé par le général Daniel Ménaouine et composé de six personnalités.²⁶ Ses conclusions d'abord annoncées pour la fin du mois d'avril devraient finalement être rendues à la mi-mai.

Pour les armées, l'enjeu n'est pas seulement celui des budgets, des moyens et des effectifs : il est bien d'abord celui du sens de leur fonction au sein de la nation et, en conséquence, du sens de l'engagement que choisit chaque jeune homme ou jeune femme qui décide de s'engager au sein de cette institution²⁷. Ce point mérite toute l'attention des responsables politiques alors que la question du moral des militaires français a été ouvertement abordée par le 11^e Rapport du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire paru en septembre 2017 montrant que la fidélisation était un enjeu crucial pour les années à venir²⁸. Le rapport a révélé que 62 % des militaires, gendarmerie incluse, envisagent de quitter l'institution, avec des chiffres très hauts pour la Marine (81 %), l'Armée de l'Air (72 %) et l'Armée de terre (67 %). Les données disponibles permettent de conclure qu'au-delà des enjeux budgétaires, c'est bien la question du sens qui demeure cruciale pour ces militaires qui se savent aimés, mais ne se sentent pas toujours compris. En janvier 2017, 88 % des Français disent avoir une bonne image des armées (IFOP/DICOD, mais 2017), mais seulement 77 % des militaires pensent que les Français ont une bonne image des armées. Ils sont 80 % et 74 % à penser qu'ils sont considérés par leurs concitoyens comme compétents et efficaces, mais ils sont en revanche moins nombreux (67 %) à estimer que les armées sont source de fierté pour les Français et beaucoup moins qu'elles sont reconnues à leur juste valeur (43 %) et bien connues (33 %)²⁹. La question se pose donc de savoir si l'emploi massif des militaires dans un rôle d'encadrement de la jeunesse, dénué de la spécificité militaire qui lui donne son sens et sa finalité, c'est-à-dire la fonction combattante, ne viendrait pas encore accentuer cet état de malaise en brouillant l'image des armées et en les faisant apparaître comme une institution dont la vocation serait d'abord socio-éducative.

Se pose aussi la question de l'avenir du service civique qui fête ses huit ans cette année avec un nombre croissant de volontaires qui s'engagent au sein d'associations ou de services publics pour une durée de six à douze mois (123 000 en 2017)³⁰. Ses promoteurs insistent sur le temps et l'accompagnement nécessaires pour que ce type de dispositif soit utile à la société dans son ensemble et permette au jeune volontaire d'en tirer un bénéfice réel.

Enfin, le caractère obligatoire du futur dispositif va devenir de plus en plus central dans le débat public en raison des questions concrètes qu'il soulève. Le succès des dispositifs existants (SMV, SMA et service civique) est souvent rappelé, mais il repose en grande partie sur le fait que les jeunes Français qui s'y intègrent ont fait un choix volontaire et motivé. Dans le cadre d'un dispositif obligatoire, les mesures d'attractivité seront toujours insuffisantes pour mobiliser 100 % des appelés. La question de l'éventuelle sanction pour ceux qui ne se présenteraient suppose une volonté politique forte alors que l'histoire a montré combien était grande la difficulté à maintenir l'obligation du service national à partir des années 1980 et à permettre que continuent de se rencontrer, en ayant le sentiment d'être utiles à la société, de jeunes Français aux origines sociales variées. Autant de questions soulevées qui réclament une clarification politique tout autant qu'une compréhension des enjeux sociétaux sous-tendus par le projet d'un service national nécessairement d'un nouveau type.

26. Kléber Arhoul, préfet et coordinateur national pour l'accueil des migrants, Marion Chapulut, présidente de CitizenCorps, une association qui veut favoriser l'engagement des jeunes et développer leur potentiel, Guy Lavocat, consultant en ressources humaines et spécialistes du management social des RH, Juliette Méadel, ancienne secrétaire d'État à l'aide aux victimes, Emmanuelle Pérès, déléguée générale de la Fédération de la formation professionnelle, Thierry Tuot, ancien directeur général du Fonds d'action sociale pour les immigrés.

27. C'est à ce titre que l'association des généraux en seconde section, le « Groupe de liaison G2S » a publié un rapport, en janvier 2018, intitulé « Le service national universel ».

28. *La fonction militaire dans la société*, HCECM, 11^e rapport, septembre 2017.

29. *Ibid.*, p. 137 et 138.

30. Ces volontaires sont financièrement indemnisés à hauteur d'environ 470 euros par mois.

Bénédicte Chéron est docteur en histoire contemporaine, chercheur partenaire au SIRICE (UMR 8138) et enseignante à l'ICP (Institut catholique de Paris). Elle est membre du comité de rédaction de la revue de sciences humaines et sociales *Inflexions, civils et militaires : pouvoir dire*. Après une thèse soutenue à Paris IV sur le cinéma de Pierre Schoendoerffer (publiée en 2012 chez CNRS Éditions), elle a effectué un postdoctorat à l'IRSEM sur les relations armées-médias et le traitement télévisuel de l'actualité militaire. Elle travaille sur les représentations collectives du fait militaire, sur les relations armées-médias (presse écrite, médias audiovisuels, cinéma, édition) et sur l'ensemble des relations armées-société. Elle a notamment publié *L'image des militaires français à la télévision, 2001-2011 (Études de l'IRSEM n° 21, 2012)* et « Les soldats de l'image, au cœur des enjeux de communication de la Défense française » (*in Guerre, armées et communication*, sous la direction d'Éric Letonturier « Les Essentiels d'Hermès », CNRS Éditions, 2017, p. 63-79.)

Contact : benecheron@yahoo.fr